



Décembre 2016

La Région tient compte de l'avis des personnes en situation de handicap



Les élus de la Région prennent des décisions qui concernent tout le monde :

- Moderniser les transports,
- Aider les personnes qui veulent apprendre un nouveau métier,
- Aider les entreprises qui veulent se développer,
- Aider les clubs sportifs,
- Aider les lieux de spectacles et de concerts...

Les décisions des élus de la Région doivent tenir compte de l'avis des personnes en situation de handicap. C'est le meilleur moyen de rendre l'Île-de-France accessible et accueillante. Pour cela, il existe une assemblée de 40 personnes. C'est le Conseil consultatif du handicap. Il est chargé de conseiller les élus. On y trouve :

- Des représentants d'associations de personnes en situation de handicap,
- Des experts divers en handicap.

Ces personnes sont spécialisées dans les domaines où la Région agit :

- Le sport,
- La culture,
- Le logement,
- Les transports,
- L'emploi et la formation...

Le Conseil consultatif du handicap a de nouveaux membres depuis novembre. Il se réunit tous les 3 mois.

Voir l'article original (lien: <https://www.iledefrance.fr/fil-presidence/installation-du-conseil-consultatif-du-handicap>).

Le texte que vous venez de lire est une transcription validée par Richard Escat, Sarah Gaudin, Victoria Lardet, Guillaume Lecardonnel et Romain Rengard (ESAT La Roseraie et Les Courlis d'Avenir APEI).

Photo de l'entrée du Conseil régional, à Paris, où les élus se réunissent.